

PAR COURRIEL

Le 17 juin 2025

Madame Isabelle Nault

Directrice de l'évaluation environnementale des projets hydriques  
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements  
climatiques, de la Faune et des Parcs  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Madame la Directrice,

La présente fait suite à la demande du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), adressée au ministère de la Sécurité publique (MSP) afin que soit produit un avis sur une demande de soustraction à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉEIE) pour des travaux de stabilisation des berges contre l'érosion et les glissements de terrain de deux secteurs de la rue Lippé sur le territoire de la Municipalité des Coteaux.

Cette demande est faite en vertu de l'article 31.7.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) qui prévoit notamment que le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs peut recommander la soustraction d'un projet en tout ou en partie de la PÉEIE, suivant un avis du ministre de la Sécurité publique quant à la nécessité du projet pour réparer tout dommage causé par un sinistre au sens de la *Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres* (LSCRS) ou pour prévenir tout dommage que pourrait causer un sinistre. Le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs doit également être d'avis que la situation nécessite que le projet soit réalisé dans des délais plus courts que ceux requis pour l'application de la PÉEIE.

L'article 2 de la LSCRS définit un aléa comme étant un « phénomène ou activité d'origine naturelle ou anthropique, notamment une inondation, un séisme, un glissement de terrain, un accident mettant en cause des matières dangereuses, la défaillance d'une infrastructure, un incendie de forêt ou une pandémie ». L'érosion fluviale et les glissements de terrain peuvent être considérés comme des aléas au sens de cette disposition.

Le même article détermine qu'un sinistre constitue un « événement résultant de l'occurrence d'un aléa ou d'une combinaison d'aléas, qui cause des préjudices aux personnes ou d'importants dommages aux biens, qui perturbe le fonctionnement normal de tout ou en partie d'une collectivité et qui requiert le déploiement de mesures exceptionnelles pour en limiter les conséquences ».

Dans ce contexte et à la lumière des renseignements disponibles dans les documents présentés par la Municipalité des Coteaux dans le cadre de sa demande de soustraction, le MSP est d'avis que les conséquences découlant d'une éventuelle fermeture de la rue Lippé, en raison des glissements de terrain pouvant survenir dans deux secteurs de la rue Lippé, pourraient entraîner éventuellement un sinistre au sens de la LSCRS.

En fait, la fermeture d'un tronçon routier de la rue Lippé causerait l'isolement de plusieurs résidents et l'inaccessibilité aux services d'urgences et municipaux. Cette situation perturberait le fonctionnement normal de la Municipalité des Coteaux et de ses citoyens et nécessiterait possiblement la mise en place de mesures exceptionnelles pour assurer la sécurité des personnes.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, mes sincères salutations.

Le sous-ministre associé,



Jean Savard

p. j. Formulaire « Avis d'expert - Demande de soustraction d'un projet à la PÉEIE »

N/Réf. : 2025-11926

## AVIS D'EXPERT

### DEMANDE DE SOUSTRACTION D'UN PROJET À LA PÉEIE

Concernant une demande de soustraction d'un projet à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉEIE) en vertu de l'article 31.7.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (Chapitre Q-2).

#### 1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 INFORMATION SUR LA DEMANDE DE SOUSTRACTION	
<b>Nom du projet</b>	Soustraction du projet de stabilisation des berges contre l'érosion et les glissements de terrain de deux secteurs de la rue Lippée sur le territoire de la municipalité de Les Coteaux
<b>Initiateur de projet</b>	Municipalité de Les Coteaux
<b>Numéro de dossier</b>	3216-02-352
<b>Date du dépôt de la demande de soustraction</b>	20 mai 2025
<b>La demande de soustraction concerne un projet déjà en PÉEIE</b>	Non
<b>Si oui, veuillez préciser le numéro de dossier</b>	Cliquez ici pour entrer du texte.
<b>Localisation du projet (Municipalité et région administrative)</b>	Municipalité de Les Coteaux, Montérégie (16)
<b>Type de sinistre</b>	Réel et appréhendé
<b>Aléa principal</b>	Érosion
<b>Si autre, veuillez préciser</b>	Glissement de terrain
<b>Chargé(e) de projet</b>	Fanny Fortier Fradette
<b>Coordonnateur</b>	Jean-Pascal Fortin
<b>Projet financé par</b>	Choisissez un élément.
<b>Si autre, veuillez préciser</b>	Cliquez ici pour entrer du texte.

#### 1.2 PRÉSENTATION DU RÉPONDANT

<b>Ministère ou organisme</b>	<b>Ministère de la Sécurité publique</b>
<b>Direction ou secteur</b>	<b>Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Montérégie-Estrie</b>
<b>Avis conjoint</b>	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.
<b>Région administrative</b>	<b>Montérégie</b>
<b>Numéro de référence interne</b>	Cliquez ici pour entrer du texte.

## AVIS D'EXPERT

### DEMANDE DE SOUSTRACTION D'UN PROJET À LA PÉEIE

#### 1.3 DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE LA DEMANDE

La municipalité de Les Coteaux souhaite procéder à la réalisation de travaux d'urgence à la suite d'un sinistre affectant la rue Lippée en bordure de la rivière Delisle. Plus précisément, ce sont quatre sites distincts qui sont concernés, pour des événements survenus entre juillet 2023 et mars 2024. À l'un des sites, le talus soutenant la route s'est complètement effondré, entraînant la fermeture totale de la rue Lippée alors que les trois autres sites présentent plusieurs amorces de décrochement de talus. Selon le consultant de la municipalité, la situation évolue rapidement et pourrait s'aggraver compte tenu du substrat argileux qui est très instable.

Afin de corriger la situation, la municipalité prévoit, suivant les recommandations de professionnels ayant procédé à différentes études aux sites concernés, de procéder à la stabilisation de deux secteurs de la rive de la rivière Delisle, dans le but d'unifier les sites de manière à limiter l'effet de bouts sans déplacer le problème. Pour ce faire, les travaux consistent à la mise en place d'un empierrement de calibre 200-300 mm de diamètre, formant un talus d'environ cinq mètres de hauteur à pente corrigée, aux deux secteurs, respectivement de 326 et 326 mètres linéaires.

La municipalité souhaite ainsi réaliser les travaux rapidement, soit d'ici décembre 2025, en raison des risques immérits pour la sécurité des résidents, l'accessibilité aux services d'urgences et la viabilité du lien routier essentiel que constitue la rue Lippée. De plus, l'effondrement éventuel des talus menace d'isoler plusieurs résidences, de perturber davantage les services municipaux et suscite une vive inquiétude parmi les citoyens.

Pour ces raisons, la municipalité souhaite soustraire le projet de la procédure, jugeant le délai de 18 mois associé à la procédure, trop long pour répondre à l'urgence de la situation.

#### 2. ANALYSE DE LA DEMANDE DE SOUSTRACTION À LA PÉEIE EN CAS DE SINISTRE

Le présent avis a pour but de vérifier si, selon vos champs d'expertise, cette demande de soustraction à la PÉEIE est justifiée, en considérant qu'il s'agit d'une mesure exceptionnelle. Est-ce que la démonstration du risque de sinistre<sup>1</sup>, des conséquences possibles et de la nécessité de réaliser le projet dans les plus brefs délais<sup>2</sup> ont été présentés par l'initiateur?

Les documents soumis par l'initiateur doivent être cohérents et permettre d'apprécier la pertinence des données présentées, leur qualité et démontrer que les méthodes utilisées sont appropriées en fonction du type d'aléa décrit.

L'analyse de la présente demande de soustraction doit se concentrer sur le risque de sinistre. L'analyse des impacts environnementaux générés par le projet sera faite dans le cadre des demandes d'autorisations ministérielles, suivant la soustraction à la PÉEIE, le cas échéant.

Ce formulaire est divisé en trois sections. Les deux premières visent à s'assurer que l'information présentée par l'initiateur est suffisante et complète pour votre champ d'expertise. Une fois l'information considérée

<sup>1</sup> Défini comme de la probabilité d'occurrence d'un aléa et des conséquences pouvant en résulter sur les éléments vulnérables d'un milieu donné. Note : Le risque est le résultat de l'interaction entre un aléa potentiel et la vulnérabilité des éléments exposés à son égard.

<sup>2</sup> Pour établir le plus bref délai on doit se poser la question suivante. Est-ce que les travaux doivent commencer dans un horizon plus court que celui qui correspond à l'application de la PÉEIE d'une durée moyenne d'environ 24 mois?

## AVIS D'EXPERT

### DEMANDE DE SOUSTRACTION D'UN PROJET À LA PÉEIE

complète, la troisième section porte sur votre position quant à la pertinence de soustraire le projet de la PÉEIE (demande justifiée ou non) et de préciser, le cas échéant, les conditions qui devraient être prises en compte dans le décret de soustraction.

Si l'information est complète lors de votre première analyse de la demande à la section 2.1, vous n'avez pas besoin de remplir la section 2.2 du formulaire. Vous pouvez passer directement à la section 2.3.

#### 2.1. AVIS CONCERNANT L'INFORMATION SOUTENANT LA DEMANDE DE SOUSTRACTION DU PROJET À LA PÉEIE

Est-ce que la demande traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre **ministère/direction**, les éléments essentiels pour déterminer le niveau du risque de sinistre incluant les conséquences potentielles du sinistre, pour vous permettre d'émettre un avis quant à la réalisation du projet dans les plus brefs délais?

- Si l'information répond à vos besoins, passez à la section 2.3 du formulaire.
- Si l'information n'est pas suffisante, quels sont les éléments manquants essentiels à votre analyse?

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Thématique abordée :</li> <li>• Référence au document :</li> <li>• Information</li> <li>• Commentaires :</li> </ul> <p>(Indiquer l'information manquante ou à corriger pour compléter l'analyse)</p>	<p>Cliquez ici pour entrer du texte.</p> <p>Cliquez ici pour entrer du texte.</p> <p><input type="checkbox"/> Incomplète    <input type="checkbox"/> Inexacte</p> <p>Cliquez ici pour entrer du texte.</p>
---	--

*Ajouter une autre section au besoin en cliquant sur le bouton + à droite*

**Signature(s).** Voir les consignes à la section 3.

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

#### 2.2. AVIS À LA SUITE DU DÉPÔT DU DOCUMENT DE RÉPONSES AUX QUESTIONS ET COMMENTAIRES

À la suite du dépôt des renseignements complémentaires déposés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que l'information présentée traite de façon satisfaisante les éléments essentiels pour déterminer le niveau du risque de sinistre incluant les conséquences potentielles du sinistre, pour vous permettre d'émettre un avis quant à la réalisation du projet dans les plus brefs délais?

- Si l'information répond à vos besoins, passez à la section 2.3 du formulaire.
- Si l'information n'est toujours pas complète, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse?

## AVIS D'EXPERT

### DEMANDE DE SOUSTRACTION D'UN PROJET À LA PÉEIE

<ul style="list-style-type: none"> <li>Thématique abordée :</li> <li>Référence au document :</li> <li>Information</li> <li>Commentaires :</li> </ul> <p>(Indiquer l'information manquante ou à corriger pour compléter l'analyse)</p>	<p>Cliquez ici pour entrer du texte.</p> <p>Cliquez ici pour entrer du texte.</p> <p><input type="checkbox"/> Incomplète <input type="checkbox"/> Inexacte</p> <p>Cliquez ici pour entrer du texte.</p>
---	---

Ajouter une autre section au besoin en cliquant sur le bouton + à droite

**Signature(s).** Voir les consignes à la section 3.

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

#### 2.3. AVIS SUR LA DEMANDE DE SOUSTRACTION DU PROJET À LA PÉEIE

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et considérant que vous jugez ceux-ci suffisants pour vous positionner. Est-ce que le niveau du risque de sinistre incluant les conséquences potentielles justifie la réalisation des travaux proposés dans les plus brefs délais et nécessite de recommander la soustraction du projet à la PÉEIE?	Oui, La demande est justifiée sans conditions
---	---

Veuillez justifier votre avis concernant l'identification et la caractérisation de l'aléa :	<p>Stabilité des talus - Ces résultats confirment que le talus est dans un état précaire (F.S. &lt; 1,3) dans son état actuel. Ainsi, il est jugé que la rue présente un risque élevé d'être affectée par d'éventuels glissements dans la marge de précaution (Rapport final p.13).</p> <p>Les analyses de stabilité indiquent que l'emprise actuelle de la rue Lippé empiète totalement ou partiellement sur la marge de précaution (annexe I) qui est associée à la présence de sols instables. Ainsi, il est jugé que la rue présente un risque élevé d'être affectée par d'éventuels glissements dans la marge de précaution (Rapport final p.22).</p> <p>Puisque le secteur est propice aux glissements de terrain et que la route municipale longe le sommet de talus sur plusieurs centaines de mètres, d'autres cas de glissements similaires à ceux de 2023 pouvant avoir un impact sur la rue Lippé sont à prévoir dans les prochaines années. (Avis technique MTMD, 44-46 rue Lippé)</p>
---	---

Veuillez justifier votre avis concernant la vulnérabilité du secteur visé par le projet notamment les personnes, les biens ou l'environnement :	<p>Les délais d'intervention pourraient avoir des conséquences irréversibles pour la sécurité des résidents, l'accessibilité aux services d'urgence et la viabilité du lien routier essentiel qu'est la rue Lippée.</p> <p>Les amorces de décrochement de talus risquent à tout moment de s'aggraver, isolant ainsi plusieurs résidences sans possibilité de détour.</p> <p>Ces entraves présentent des risques majeurs pour le transport des véhicules de services municipaux et d'urgence. (Lettre pour décret d'exemption)</p>
---	---

## AVIS D'EXPERT

### DEMANDE DE SOUSTRACTION D'UN PROJET À LA PÉEIE

Veuillez justifier votre avis concernant la réalisation des travaux dans les plus brefs délais:	La fermeture actuelle à proximité du 8 rue Lippé, conjugée à la précarité du talus dans son ensemble et particulièrement à proximité de l'amorce de glissement à proximité du 44-46 rue Lippé risque d'isoler une trentaine de propriétés situées entre les deux glissements. Une réalisation rapide des travaux permettrait d'éviter l'évacuation de ces résidents et les impacts associés à une telle intervention.		
Commentaires le cas échéant :	Au moins une partie des travaux est admissible au programme général d'aide financière à la suite d'un sinistre du MSP.		
Si la demande est justifiée mais que des conditions doivent s'appliquer au projet, veuillez les décrire :	Cliquez ici pour entrer du texte.		
<b>Signature(s).</b> Voir les consignes à la section 3.			
Nom	Titre	Signature	Date
Antoine Gauthier	Conseiller en sécurité civile		3 juin 2025
Jean-Sébastien Forest	Directeur régional		3 juin 2025

### 3. CONSIGNES DE SIGNATURE

Le formulaire doit être signé par un gestionnaire de la direction consultée. Il revient à chaque répondant de déterminer le niveau des autres signatures souhaitées (ex. : analyste, chef d'équipe, ingénieur, etc.).

**Voici les types de signatures acceptées :**

1. Formulaire scanné portant une signature manuscrite;
2. Signature numérique utilisant le protocole de signature encadré par le ministère de la Justice du Québec – ICPG et Notarius;
3. Formulaire portant une signature électronique autre qu'en 2 et courriel provenant de la boîte du gestionnaire mentionnant qu'il a approuvé l'avis;
4. Formulaire portant la note « Original signé par » et courriel provenant de la boîte du gestionnaire mentionnant qu'il a approuvé l'avis et que l'original signé sera transmis par la poste.

**AVIS D'EXPERT****DEMANDE DE SOUSTRACTION D'UN PROJET À LA PÉEIE**

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures ou tableaux